

Dans l'affaire dite du Cartel du yaourt, qui a vu 11 producteurs laitiers condamnés au total à 192,7 M€, la [LAITERIE DE SAINT MALO:895780377] / T : 02.99.21.11.00 conteste les faits d'ententes sur les prix des appels d'offres sur des marques de distributeurs qui lui sont reprochés. Elle est la seule à le faire. Son amende est la plus faible, 300.000 € soit 0,15 % du total. La laiterie de Saint Malo est punie, selon elle, pour avoir participé à 22 réunions mentionnées dans le rapport. L'autorité de la concurrence reconnaît, toujours selon Malo, le rôle à la marge de la société dans ce dossier. Cependant, elle va faire appel. www.malo.fr